

2011_B272

OBJET : Sports - Politique sportive - Subventions aux associations - Fonds d'intervention 2011 réservé aux associations relatif aux évènements labellisés - Attribution de subventions

Le 10 juin 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juin 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PIERRON Liliane - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à DAGORNE Robert - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance

Monsieur Jacky PIN donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 10 JUIN 2011

Rapporteur : Monsieur Jacky PIN

Objet : Sports - Politique sportive - Subventions aux associations - Fonds d'intervention 2011 réservé aux associations relatif aux événements labellisés - Attribution de subventions

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la politique sportive de la Communauté, un fonds d'intervention permet de soutenir financièrement, depuis 2003, l'organisation d'événements labellisés sur le territoire de la Communauté.

Le présent rapport propose de valider l'attribution de 5 subventions à des associations sportives pour un montant de 58.500 Euros.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil de Communauté du 28 mars 2003 a autorisé la création d'un fonds d'intervention relatif à l'organisation d'événements labellisés.

La présente délibération a pour objet de poursuivre cette politique en soutenant financièrement les associations qui organisent des manifestations sportives sur le territoire du Pays d'Aix.

Il convient de rappeler les critères d'intervention de la Communauté du Pays d'Aix, tels qu'adoptés par le Conseil de Communauté dans sa délibération n°2003-A052 du 28 mars 2003.

Ainsi pour le fonds d'intervention relatif à l'organisation d'événements labellisés, il a été décidé d'attribuer une subvention égale au maximum à 50% du budget prévisionnel.

Les subventions qui vous sont proposées sont détaillées en annexe de la présente délibération dans le tableau récapitulatif ci-joint.

Les modalités de paiement des subventions concernées ont été adoptées par la délibération du Bureau de Communauté le 8 avril 2005 (délibération n°2005-B086).

Il convient de noter que ces dossiers ont été présentés en Commission Politique et Equipements Sportifs du 5 mai 2011 qui a donné un avis favorable.

Visas :

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu la délibération n°2003-A052 du 28 mars 2003 relative au fonds d'intervention pour l'organisation d'événements labellisés ;

Vu la délibération n°2005-B086 du 8 avril 2005 relative aux modalités de paiement des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2009-A143 du Conseil 29 juillet 2009 du Conseil de Communauté donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subventions n'excédant pas 150.000 Euros ;

Vu l'avis favorable de la Commission Politique et Equipements sportifs du 5 mai 2011 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- ⇒ **ATTRIBUER** de 5 subventions à des associations sportives telles que présentées dans le tableau récapitulatif joint en annexe pour un montant total de **58.500 euros**;
- ⇒ **PRECISER** que ces subventions seront versées selon les conditions de paiement de la délibération n°2005-B08 du Bureau Communautaire le 8 avril 2005;
- ⇒ **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents y afférents;
- ⇒ **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

BUREAU DU 10 JUIN 2011 - COMMISSION DU 5 MAI 2011
EVENEMENTS LABELISES

GU 2011	Manifestation	Association	Date manifestation	Commune Association	Budget Global	Subvention Solicitée	Subvention Attribuée	Discipline	Commune Manifestation
544	Challenge VTT du Pays d'Aix	POUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DU VELO	2011	AIX	22100	10 000 €	6 000 €	VTT	CPA
548	Salon des Sports 2011	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS D'AIX	10 et 11 sept-11	AIX	75 000 €	16 000 €	15 000 €	Salon	AIX
529	F1 WMT	AMC BOXING	oct-11	MEYREUIL	80 000 €	15 000 €	10 000 €	Kick Boxing	MEYREUIL
549	14ème Tournoi International	TAMBOURIN CLUB DES PENNES MIRABEAU	du 9 au 11/09/11	LES PENNES	33 700 €	13 000 €	12 500 €	Tambourin	LES PENNES
624	15ème Marathon de Provence	PROVENCE LUBERON MEDITERRANEE	2-oct-11	PERTUIS	145 000 €	15 000 €	15 000 €	Course Pédestre	PERTUIS

OBJET : Sports - Politique sportive - Subventions aux associations - Fonds d'intervention 2011 réservé aux associations relatif aux évènements labellisés - Attribution de subventions

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **23 JUIN 2011**